



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

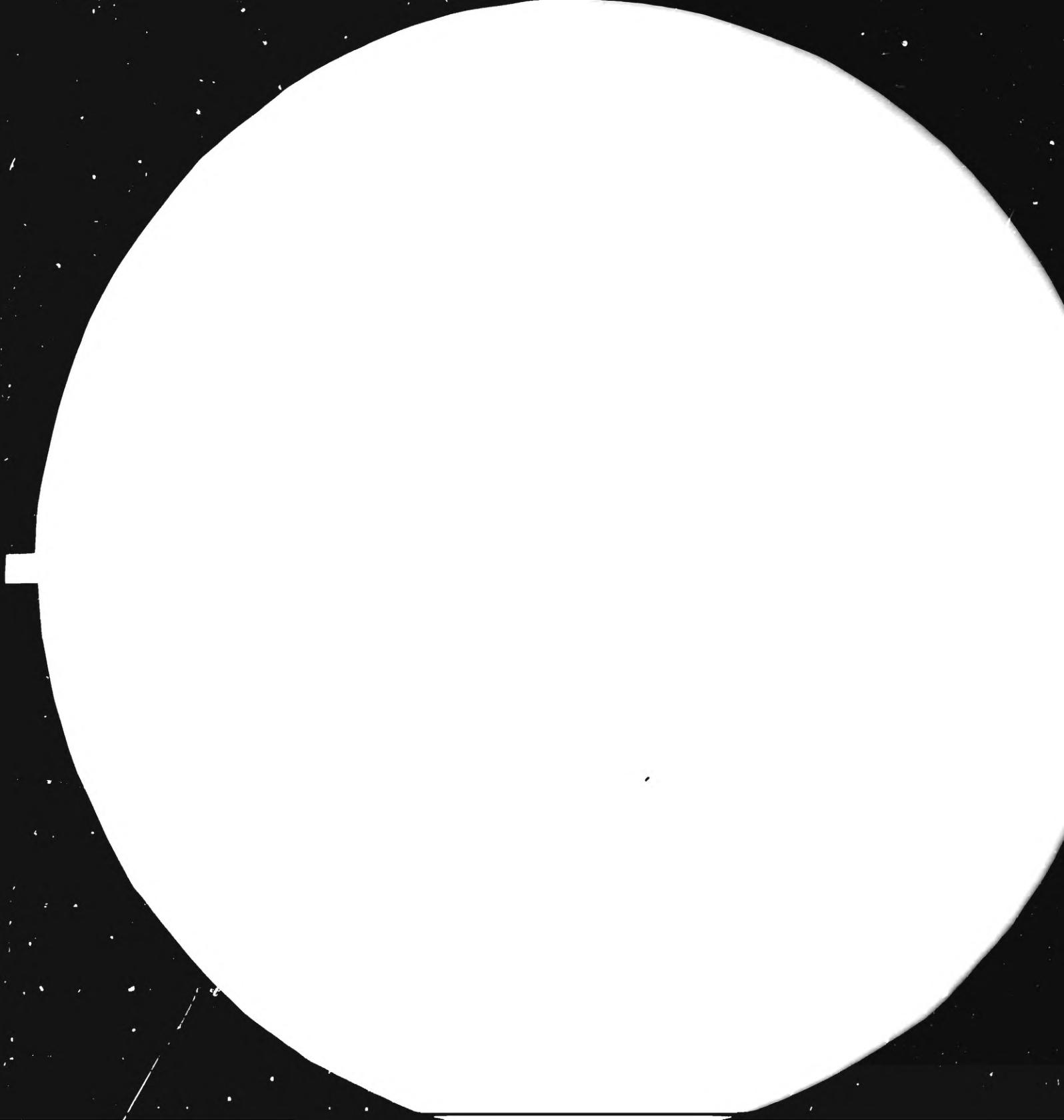
## FAIR USE POLICY

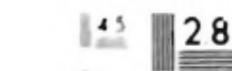
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





32

36

40



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART  
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS  
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a  
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



13589-F



Distr. GENERALE

ID/B/313

23 février 1984

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

**Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**

---

**Conseil du développement industriel**

Dix-huitième session  
Vienne, 2-18 mai 1984

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

Troisième rapport intérimaire

présenté par le Directeur exécutif de l'ONUDI  
et le Secrétaire exécutif de la CEA

2054

V.84-81764

Distr.: 16 mars 1984

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
Introduction	1	4
<u>Chapitre</u>		
I. COOPERATION INTERSECRETARIATS	2 - 8	5
II. ACTIVITES D'APPUI AU PROGRAMME DE LA DECENNIE	9 - 76	10
Grands programmes sous-sectoriels	10 - 31	10
Principaux facteurs de production et autres apports	32 - 56	20
Préinvestissement	57 - 61	29
Coopération et commerce intra-africains	62 - 64	30
Etudes et recherches industrielles	65 - 69	31
Sensibilisation de l'opinion à la Décennie	70 - 73	33
Coopération technique	74 - 75	34
Coopération technique avec d'autres organisations et institutions	76	35
III. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	77	36
Notes		36

RESUME

Présenté en application de la partie II de la résolution 38/192 de l'Assemblée générale, le présent rapport décrit la coopération établie entre la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONUDI pour la mise en oeuvre du programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Il résume aussi les activités menées par les secrétariats conformément aux priorités établies pour la Décennie dans le cadre du Plan d'action de Lagos.

Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 9 de la partie II de la résolution 38/192 de l'Assemblée générale dans lequel il est demandé au Directeur exécutif de l'ONUDI, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de présenter à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel à sa dix-huitième session et du Conseil économique et social à sa deuxième session ordinaire de 1984, un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

## I. COOPERATION INTERSECRETARIATS

2. En 1983, la coopération entre les trois principales organisations, la CEA, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONUDI, a été examinée lors de plusieurs réunions importantes : a) la septième réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, tenue à Kigali (Rwanda) en mars 1983; b) la réunion de l'OUA et des secrétariats des organismes des Nations Unies, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en avril 1983; c) deux réunions du Comité mixte des secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI chargé d'examiner l'exécution d'un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique dans le cadre du Plan d'action de Lagos pour la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, qui se sont tenues à Addis-Abeba (Ethiopie) en juin et octobre 1983; d) deux réunions sous-régionales sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, qui se sont tenues à Addis-Abeba (Ethiopie) et à Abidjan (Côte d'Ivoire), en novembre et décembre 1983, respectivement.

3. Les participants à la septième réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique ont examiné attentivement les mesures prises au cours de la phase préparatoire du programme pour la Décennie. La plupart des pays présents ont indiqué qu'ils avaient commencé à remanier leurs plans nationaux de développement en vue d'y incorporer les concepts de la Décennie, et ont décrit les activités spécifiques menées pour mettre en oeuvre les programmes de la Décennie aux niveaux national, sous-régional et régional. Plusieurs pays ont annoncé que les mécanismes institutionnels nécessaires, comités de coordination ou centres opérationnels nationaux, avaient été créés ou allaient l'être; d'autres ont indiqué qu'ils n'envisageraient la mise en place de ces mécanismes qu'après avoir réexaminé leurs politiques nationales et fixé des priorités. Il a été admis que chaque pays devrait concentrer ses ressources sur les industries prioritaires et les industries motrices. Le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique a aussi évoqué les avantages d'une coopération entre pays pour la création d'industries mécaniques clefs, basées sur les ressources locales. Au cours des mois suivants, les trois secrétariats ont achevé de mettre au point des critères pour la sélection des industries motrices, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional. Ces critères seront publiés

début 1984 sous la forme d'annexes à une publication spéciale de la Décennie (ID/310) qui contient des directives au sujet des actions prioritaires à entreprendre aux niveaux national et sous-régional au cours de la période 1982-1984 pour la mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

4. Le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique a aussi examiné les modalités de mise en oeuvre du programme de la Décennie aux niveaux sous-régional et régional. Les débats ont été centrés sur la coopération afro-arabe, sur la coopération entre pays africains et pays développés et sur le fonctionnement du Fonds africain de développement industriel. Il a été pris note des progrès réalisés en matière de coopération afro-arabe et il a été jugé nécessaire que les pays africains définissent une position commune avant d'entamer des négociations avec les pays développés. Il a été demandé au Comité mixte des secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI d'aider les pays africains dans ce domaine, et aussi de contribuer à la solution des problèmes liés à la gestion du Fonds africain de développement industriel.

5. Lors de la réunion de l'OUA et des secrétariats des organismes des Nations Unies, l'accent a été mis sur la nécessité pour ces derniers de réorienter leurs programmes en fonction des priorités et des concepts du programme de la Décennie et de renforcer leur assistance au secteur industriel. L'aide devrait être axée en priorité sur les objectifs suivants : a) popularisation de la Décennie; b) adoption du concept d'industries motrices, puis préparation et exécution de projets de création d'industries de ce type; c) formation de la main-d'oeuvre et mise en place des capacités techniques nécessaires pour mettre en oeuvre le programme de la Décennie et créer des industries motrices; d) mobilisation et emploi optimal des ressources financières nationales et extérieures requises. Lors de la prochaine réunion de l'OUA et des secrétariats des organismes des Nations Unies qui se tiendra à Addis-Abeba du 26 au 28 mars 1984, les discussions porteront principalement sur ces domaines prioritaires ainsi que sur la mise au point d'un système adéquat pour l'établissement des rapports intérimaires des organismes des Nations Unies sur leur contribution au programme de la Décennie.

6. Lors de ses réunions, le Comité mixte des secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI a examiné les mesures à prendre eu égard aux décisions et recommandations adoptées à la septième réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique. Compte tenu des restrictions imposées à leurs activités par

l'absence des crédits que devait fournir le PNUD, les trois secrétariats ont examiné les moyens de mobiliser les ressources extérieures indispensables pour financer la création d'industries motrices aux niveaux national et sous-régional. Au cours du deuxième semestre 1983, ils ont aussi élaboré un projet de document montrant la position commune des pays africains en ce qui concerne la quatrième Conférence générale de l'ONUDI (qui se tiendra à Vienne du 2 au 18 août 1984) et traitant de tous les points de l'ordre du jour provisoire de cette Conférence qui seront discutés à la septième Conférence des ministres africains de l'industrie, en mars 1984. Des consultations entre les trois secrétariats ont permis de préparer les documents de base et les documents thématiques à présenter à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI au sujet du point de l'ordre du jour consacré à la Décennie, et des mesures ont été prises pour que les buts et objectifs de la Décennie soient évoqués dans les documents à présenter au titre d'autres points de l'ordre du jour. Comme les années précédentes, la coopération intersecrétariats dans ce domaine et dans d'autres - tels que la préparation des chapitres consacrés à l'industrie et à la technologie dans le rapport biennal commun CEA/OUA sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos - a été facilitée par le maintien à plein temps d'un conseiller régional de l'ONUDI auprès de l'OUA. L'affectation à Addis-Abeba en octobre 1983 d'un conseiller industriel hors siège, qui fait aussi fonction de représentant spécial du Directeur exécutif de l'ONUDI auprès de la CEA et de l'OUA, permettra un nouveau renforcement de la coopération entre secrétariats.

7. Le Comité mixte a participé très activement à la préparation des réunions sous-régionales sur la promotion de la coopération industrielle interafricaine organisées conjointement par la CEA, l'OUA et l'ONUDI. Les deux premières réunions d'une série qui doit en comporter quatre ont eu lieu en novembre et décembre 1983 pour la sous-région de l'Afrique australe et orientale et pour celle de l'Afrique occidentale. Les discussions ont porté essentiellement sur les programmes intégrés de promotion de l'industrie qui avaient été préparés pour chaque sous-région. Ces programmes initiaux, qui comportaient une série de projets de base à réaliser dans des sous-secteurs prioritaires et des projets d'appui complétant le processus d'intégration avaient été élaborés à partir de deux éléments : les projets nationaux exigeant une coopération multinationale présentés à l'ONUDI et à la CEA par des pays des sous-régions concernées et les programmes industriels sous-régionaux mis au point par les organisations intergouvernementales sous-régionales, par les Centres

multinationaux de programmation et d'exécution des projets (MULPOC) et par le Service de promotion des investissements de l'ONUDI. Les projets ont été choisis en fonction des critères définis pour la sélection des projets industriels de base, multinationaux ou sous-régionaux dont il est fait mention au paragraphe 3 ci-dessus. Le programme initial établi pour la sous-région de l'Afrique australe et orientale à la suite des délibérations des deux réunions comprend 18 projets centraux et 9 projets de soutien, le programme pour la sous-région de l'Afrique occidentale comprend 35 projets centraux et 17 projets d'appui. Des réunions sur la coopération sous-régionale dans les sous-régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Nord sont prévues pour début 1984, elles aboutiront à la publication d'un document d'ensemble contenant les programmes initiaux élaborés pour les quatre sous-régions. Lors des réunions sous-régionales, les débats ont aussi porté sur la mise en oeuvre du programme initial et sur la stratégie à adopter, et on a souligné l'importance du rôle que joueront les pays désignés comme chefs de file pour les différents projets, les organisations intergouvernementales et les institutions financières des sous-régions. Il a été souligné que l'élaboration des programmes intégrés est un processus continu. Les gouvernements et les organisations intergouvernementales de chaque sous-région sont donc instamment invités à continuer à soumettre des propositions de projets à inclure dans les phases ultérieures de la programmation.

8. Comme en 1982, il s'est avéré difficile de trouver des ressources financières pour aider les pays africains, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales, à planifier et, le cas échéant, à mettre en oeuvre les programmes et projets au cours de la phase actuelle du programme de la Décennie. Du fait des difficultés financières actuelles du PNUD, il est indispensable de trouver d'autres sources de financement. Une somme d'un million de dollars, provenant des économies faites sur l'ensemble du budget ordinaire de l'ONU, a déjà été allouée à l'ONUDI par l'Assemblée générale pour permettre à l'Organisation d'aider les pays et les organisations intergouvernementales d'Afrique à mettre en oeuvre le programme de la Décennie. Comme l'indique la section II de la résolution 38/192 de l'Assemblée générale, priorité doit être accordée aux objectifs suivants : formulation de politiques, stratégies et plans industriels, création d'industries motrices, formation de main-d'oeuvre industrielle, mise en place de capacités techniques et d'une infrastructure institutionnelle, mise au point de techniques et d'équipements énergétiques,

développement des pays les moins avancés, mobilisation de ressources financières, et popularisation de la Décennie. Dans le même temps, l'ONUUDI étudie les moyens de lancer un programme intégré d'appui pour la Décennie, qui serait financé par le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI) et étroitement lié aux activités en cours dans le domaine de la planification industrielle, des études de faisabilité et de la promotion des investissements.

## II. ACTIVITES D'APPUI AU PROGRAMME DE LA DECENNIE

9. Indépendamment des travaux décrits ci-dessus, les secrétariats ont continué d'aligner leurs activités, comme il est indiqué dans les rapports soumis précédemment au Conseil (ID/B/274 et ID/B/297), sur les priorités fixées pour la Décennie, en tenant compte de l'importance accordée à certaines industries motrices stratégiques dans la section II de la résolution 38/192 de l'Assemblée générale. On trouvera ci-après des exemples de ces activités. Pour plus de détails, on pourra se reporter aux rapports sur les activités de la CEA en 1982-1983\* et de l'ONUDI en 1983 (ID/B/320).

### Grands programmes sous-sectoriels

10. Pendant toute l'année, les activités menées ont été axées sur la définition, l'élaboration et l'exécution de projets ayant trait aux industries motrices. Le programme pour la Décennie repose sur ce concept d'industries motrices qui s'applique aux industries permettant de parvenir à l'autosuffisance dans les secteurs prioritaires et de satisfaire des besoins fondamentaux, ainsi que de mettre en place une base industrielle autonome.

11. Une distinction est faite entre deux types d'industries motrices : les industries fondées sur l'exploitation des ressources et les industries mécaniques. Les premières nommées sont définies comme des industries qui utilisent les ressources locales et constituent un noyau d'activités fournissant des intrants essentiels aux industries et à d'autres secteurs prioritaires et/ou produisant des biens et des services en vue de la satisfaction des besoins fondamentaux. Les secondes sont constituées par les industries mécaniques de base qui permettent à un pays ou à un groupe de pays de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles en vue d'approvisionner l'industrie et les autres secteurs prioritaires (agriculture, transports, communications et énergie) en matériel, pièces de rechange et composants.

---

\* La cote de ce document n'était pas connue au moment de la rédaction du présent rapport.

12. Les industries fondées sur l'exploitation des ressources s'appuient essentiellement sur l'exploitation et l'intégration verticale totale des ressources naturelles - y compris l'énergie - d'un pays ou d'une sous-région. Une fois créées, elles ont d'importants effets d'entraînement en amont et en aval, non seulement sur d'autres industries, mais aussi sur d'autres secteurs de l'économie. Les industries mécaniques fournissent des intrants aux industries fondées sur l'exploitation des ressources et à toutes les activités économiques. Si leur développement dépend essentiellement de leur propre capacité d'expansion, il dépend aussi, en dernière analyse, des produits des industries métallurgiques et chimiques (fondées sur l'exploitation des ressources) qui sont nécessaires à la fabrication d'outils, de matériel et de biens d'équipement. Dans certaines industries mécaniques, la production de pièces et de composants doit se faire en grande série. Or, il est rare qu'un pays dispose à lui seul des capacités et des marchés voulus pour assurer ce genre de production, en sorte que les industries de ce type se prêtent bien à la conclusion d'accords de sous-traitance et, par là même, à une coopération multinationale.

13. Dans le domaine des industries alimentaires, les activités visant à réduire les importations considérables de blé et à accroître l'utilisation de céréales locales telles que le sorgho et le millet, du manioc, etc. ont été poursuivies. A la suite des journées d'études régionales organisées conjointement par la CEA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Dakar (Sénégal) en décembre 1982, on a montré qu'il était possible, grâce au procédé d'extrusion thermoplastique, d'utiliser toute une série de produits locaux allant du riz en brisures aux ignames ailées et au son de blé pour la fabrication de produits tels que les céréales pour le petit déjeuner et la farine pré-gélatinisée et aussi de succédanés du lait et de la viande. A l'heure actuelle, l'ONUDI étudie la possibilité de créer une installation d'extrusion thermoplastique destinée à être utilisée pour des démonstrations tant en ce qui concerne le procédé de fabrication que la mise au point des produits. La CEA a achevé d'établir un répertoire technique sur la fabrication, la cuisson et l'utilisation

des farines composées, qui devrait paraître en 1984. Ce répertoire, qui s'adresse aux minotiers et aux boulangers de la région, donne des conseils d'ordre technique et fournit des précisions sur les technologies, l'équipement et les matières premières nécessaires pour produire et utiliser des farines composées.

14. L'utilisation rationnelle des produits agricoles locaux a également été le principal objectif assigné à d'autres projets de coopération technique qui portaient par exemple sur l'assainissement, la modernisation et l'expansion de l'industrie alimentaire en Angola, sur la réorganisation de l'industrie alimentaire au Mali, sur la rénovation d'une conserverie de fruits et légumes en Zambie et sur le traitement du manioc dans un complexe agro-industriel créé en Guinée. Par ailleurs, on élabore actuellement un programme de coopération à long terme dans le secteur agro-industriel à l'intention de certains des pays les moins avancés de la région (Bénin, Ethiopie, Guinée et Soudan) dans le cadre du Centre commun ONUDI/Yougoslavie pour la coopération internationale en vue du développement des agro-industries dans les pays en développement et l'on entreprend une étude sur l'utilisation des sous-produits d'abattage en Ethiopie.

15. Parmi les projets qu'il est proposé d'exécuter dans un avenir proche figure un projet de grande ampleur relatif à la réorganisation de l'industrie sucrière au Soudan, auquel participerait la Banque mondiale et dont la partie formation incomberait à l'ONUDI. Lors des réunions sous-régionales communes CEA/OUA/ONUDI sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine, la CEA et l'ONUDI ont mis plus spécialement l'accent sur les projets visant à intensifier la production et le traitement de produits alimentaires et agricoles.

16. Les autres activités menées dans le sous-secteur agro-industriel avaient également pour objet de favoriser une utilisation maximum des ressources locales. Dans le sous-secteur de l'industrie du cuir, le traitement des cuirs et peaux - sous-produits naturels de l'élevage et de l'industrie de la viande - a bénéficié d'une attention particulière attestée par le fait qu'avec 56 % des projets de l'ONUDI dans le domaine de l'industrie du cuir, l'Afrique vient en tête des quatre régions. On prend en outre des dispositions en vue de la création de

Kenya et au Soudan. Le dernier projet est un programme de formation s'inscrivant dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement (CTPD), auquel participent l'Inde et le Soudan et qui a été proposé à la suite de la Réunion de solidarité des ministres de l'industrie en vue de coopérer au développement industriel de la République démocratique du Soudan, tenue il y a deux ans.

17. Dans le sous-secteur de l'industrie textile, l'assistance technique accordée tant aux petites qu'aux grandes entreprises industrielles a été essentiellement axée sur l'accroissement de l'utilisation des capacités installées, comme cela a été le cas pour l'assistance accordée à la Tanzania National Textile Corporation. Il apparaît clairement que les pays africains doivent renforcer sensiblement leurs capacités de production s'ils veulent pouvoir satisfaire la consommation et la demande de textiles; aussi continuera-t-on d'accorder une assistance à ce secteur dont le développement est entravé par des facteurs tels que le manque de devises pour l'achat de pièces de rechange et d'équipements auxiliaires et les perturbations dans l'alimentation en électricité.

18. Dans le sous-secteur de l'industrie forestière, les activités du Groupe consultatif FAO/CEA/ONUDI sur les industries forestières en Afrique ont porté notamment sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour un complexe commun d'exploitation des produits forestiers auquel participeraient l'Egypte et la République-Unie du Cameroun. Des études visant à la définition de projets ont été effectuées dans des pays de la sous-région de l'Afrique du Nord en vue de relier certains projets à ceux qui ont déjà été définis dans les 11 pays appartenant à l'Organisation interafricaine pour l'économie forestière et le marché du bois, où se sont rendues des missions chargées de définir des projets. On a en outre étudié la possibilité de fabriquer des meubles et des menuiseries dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe en vue d'approvisionner plusieurs pays d'Afrique du Nord et de la région du Golfe. L'ONUDI a continué d'accorder une assistance pour la construction de prototypes de ponts en bois et pour le démarrage de la production d'une fabrique de meubles modernisée en Guinée.

19. Dans le domaine de l'industrie du bâtiment et des matériaux de construction, la CEA a publié des directives pour la production des principaux matériaux de construction. Ces directives se fondent sur des critères concernant les technologies appropriées, l'autosuffisance en matières premières de base, le fonctionnement des petites et moyennes entreprises et la protection de l'environnement. Les matériaux à utiliser pour la construction de logements à bon marché ont été examinés lors d'un colloque régional organisé à Nairobi (Kenya) en novembre 1983 par le Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation et l'Union internationale des laboratoires d'essais et de recherches sur les matériaux et les constructions, en coopération avec l'ONUDI, en vue de promouvoir la production, l'utilisation, l'essai et la normalisation de ces matériaux. Dans le cadre de ses activités d'assistance technique, l'ONUDI s'est efforcée de promouvoir le développement intégré de l'industrie des matériaux de construction fabriqués à partir de ressources naturelles disponibles localement, en fonction des méthodes traditionnelles de construction et d'autres données locales. Plusieurs pays africains se trouvant dans une situation comparable à cet égard, un réseau régional d'échanges d'idées et de savoir-faire faciliterait beaucoup le développement rapide de l'industrie des matériaux de construction; la mise en place d'un tel réseau est un des objectifs que la CEA et l'ONUDI ont assignés à leurs activités communes dans ce domaine.

20. A la suite d'une série d'enquêtes sur les matières premières et les marchés, d'études de pré faisabilité et d'études de faisabilité, une briqueterie mécanisée a été inaugurée en Gambie en 1983. Outre cette usine qui a été conçue, construite et équipée par la China National Complete Plant Export Corporation, le projet - exécuté dans le cadre de la CTPD - englobe un programme complet de formation destiné aux industriels, aux entrepreneurs et aux briqueteurs. En 1983, on a étendu l'assistance accordée à l'industrie du ciment en Jamahiriya arabe libyenne : pas moins de 250 spécialistes et techniciens ont été affectés directement à trois cimenteries modernes. L'industrie a pris à sa charge les dépenses correspondantes et l'élargissement de ce programme atteste l'efficacité de ce type d'assistance.

21. En plus des activités d'assistance technique menées dans le domaine des matériaux de construction, on accorde une attention accrue à l'utilisation de minéraux non métalliques pour augmenter les rendements agricoles. Des minéraux tels que la perlite et la zéolite, des argiles gonflantes comme la bentonite et du tuf peuvent être utilisés pour amender les sols arides en vue d'accroître leur capacité de rétention de l'eau et des éléments nutritifs et d'empêcher un éventuel drainage des engrais. Outre l'augmentation de la production alimentaire due à l'accroissement du rendement à l'hectare, l'application de cette technologie peut également contribuer à réduire les importations d'engrais. On estime que l'Afrique pourrait jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.

22. Dans le domaine des industries métallurgiques, l'assistance technique de l'ONUDI a de nouveau été axée sur l'industrie de la fonderie comme l'attestent les projets en cours d'exécution dans ce domaine en Angola, au Mozambique, au Niger, en République-Unie de Tanzanie, en Somalie et au Soudan. Une réunion d'experts sur la fabrication de pièces moulées/forgées, tenue au Caire (Egypte) en novembre 1983, est venue compléter ces activités. Les participants à la réunion, qui venaient de huit pays africains, se sont penchés sur l'utilisation en fonderie de déchets métalliques qui sont disponibles en grande quantité dans de nombreux pays en développement. Il a également été question de l'industrie de la fonderie lors des journées d'étude sur la gestion de l'entretien dans les industries métallurgiques et la fonderie en Afrique, organisées au printemps 1983 à Egyptian Iron and Steel Company, à Héliouân (Egypte), dans le cadre d'un projet national bénéficiant de l'assistance de l'ONUDI et du PNUD. Comme suite à ces journées d'étude, il a été recommandé à l'ONUDI d'introduire, de manière permanente, des programmes de gestion de l'entretien dans les industries métallurgiques et les industries apparentées, avec pour objectif ultérieur la création d'un centre régional dans ce domaine.

23. Tout en s'efforçant de promouvoir le développement de la sidérurgie en Angola, au Mozambique, au Niger et en République-Unie de Tanzanie, l'ONUDI a entrepris d'évaluer, à des fins de préinvestissements, diverses études de faisabilité relatives à la création d'une usine d'aluminium au Mozambique et étudié dans quelles conditions il serait possible de traiter des métaux non ferreux légers au Zimbabwe. En Mauritanie, on procède à des essais en usine avec l'assistance de l'ONUDI en vue de la production d'or et d'argent à partir de résidus miniers. Dans le cadre de l'étude de faisabilité sur la création, au Nigéria, d'une usine commune de transformation du cuivre qui utiliserait du cuivre affiné fourni par la Zambie, on a proposé un programme prévoyant la production de 19 produits en cuivre, dont du fil, des barres, du fil magnétique, des tubes et des feuillards.

24. Outre qu'elle a établi des profils de projets concernant le sous-secteur de la métallurgie en vue de leur présentation aux réunions sous-régionales communes CEA/OUA/ONUDI sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine, la CEA a étudié les possibilités et les perspectives de développement intégré des industries des métaux courants en Afrique de l'Ouest. La CEA a également établi un document sur la planification, la main-d'oeuvre et les options technologiques de la sidérurgie et sur les méthodes de développement intégré de cette industrie en Afrique de l'Est et en Afrique australe. La deuxième réunion du Comité pour le développement de la sidérurgie en Afrique de l'Est et en Afrique australe s'est tenue à Addis-Abeba en octobre 1983, mois au cours duquel un accord préliminaire a en outre été conclu entre le Gouvernement zaïrois et la CEA au sujet d'un programme multidisciplinaire de réorganisation de la sidérurgie zaïroise. Par ailleurs, on a achevé un rapport sur les perspectives de coopération africaine pour l'approvisionnement en charbon cokéfiant de la sidérurgie et des industries connexes de la région ainsi qu'une étude sur les possibilités de développement intégré et progressif de l'industrie des métaux non ferreux dans les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe.

25. Dans le sous-secteur des industries mécaniques, l'assistance fournie pour le développement des installations de réparation et d'entretien a revêtu une importance particulière. Le coût des pannes imputables à un mauvais entretien est souvent exorbitant, et les projets en cours en Guinée, au Mali, au Sénégal, aux Seychelles et en Somalie jouent un rôle crucial car ils favorisent l'amélioration de la productivité et permettent de réduire les dépenses d'investissement consacrées à l'achat de matériel de remplacement. Les autres domaines bénéficiant d'une attention particulière sont la mise au point et la production de pompes, la fabrication d'articles métalliques simples et de pièces détachées et la fourniture de services en matière d'organisation industrielle. Des journées d'étude sur l'installation, le fonctionnement et l'entretien des pompes d'irrigation se sont tenues à Dakar (Sénégal) en décembre 1983. L'assistance en matière de fabrication d'outillage et de matériel agricoles a bénéficié d'un haut degré de priorité comme l'attestent divers projets exécutés en Ethiopie, en Haute-Volta, en Ouganda et au Togo. Une étude sur les problèmes d'entretien dans l'industrie a été entreprise à Madagascar et on a élaboré une stratégie nationale en vue d'y remédier; enfin, une deuxième étude sur l'entretien des équipements industriels a été effectuée en Guinée-Bissau.

26. Le développement des industries mécaniques en Afrique de l'Ouest a fait l'objet d'une étude effectuée par la CEA. Sur la base des missions envoyées l'année précédente au Botswana, en Ethiopie, en Guinée, au Kenya, au Lesotho, à Maurice, au Niger, au Nigéria, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal, en Sierra Leone, en Zambie et au Zimbabwe, des profils de projets ont été présentés à la deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts sur les industries mécaniques pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, tenue à Addis-Abeba en octobre 1983, et aux réunions sous-régionales communes CEA/OUA/ONUDI sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine. En outre, la CEA a envoyé une mission au Bénin en vue de proposer des moyens de renforcer l'atelier de l'Organisation commune Bénin-Niger des chemins de fer et des transports et une unité locale de fabrication d'outillage agricole. La CEA a

également prêté son concours pour une réunion sur les biens d'équipement agricoles organisée par le Groupe des 77 au Caire (Egypte), en mai 1983, et tout au long de l'année, elle a apporté un appui technique au Centre régional africain de conception et de fabrication industrielles d'Ibadan (Nigéria).

27. Dans le sous-secteur des industries chimiques, les activités de l'ONUDI ont été axées sur la fabrication d'engrais et de produits chimiques de base, de produits pétrochimiques, de pesticides, de pâte à papier et de papier, de produits dérivés de la biomasse et de produits pharmaceutiques. L'assistance au développement de l'industrie des engrais dans les pays membres de l'Organisation commune africaine et mauricienne, par exemple, devrait non seulement permettre d'accroître l'utilisation des capacités installées mais également contribuer à la réalisation de l'objectif à moyen terme de l'autosuffisance alimentaire; quant au programme de production d'engrais à partir de la tourbe au Burundi, il atteste les avantages qu'il y a à utiliser les ressources locales. Dans le domaine des pesticides, une assistance a été fournie pour la création d'une usine polyvalente de pesticides en Egypte.

28. Au Mozambique, une installation de lavage de sel a été mise en place et d'autres projets liés à la production de sel ont été entrepris en Gambie, au Nigéria et au Soudan, tandis que des études étaient lancées sur la production de carbonate de sodium anhydre à partir de saumure en Ethiopie et en République-Unie de Tanzanie. Dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, les pays africains figuraient en bonne place dans les projets de l'ONUDI liés à l'utilisation des herbes médicinales et aromatiques, la mise au point de technologies industrielles, la préparation et le conditionnement de produits pharmaceutiques et la production de produits immunologiques et de vaccins. Une réunion consultative a été organisée à Vienne en mai 1983 en coopération avec la Commission scientifique, technique et de la recherche de l'OUA en vue d'examiner l'utilisation des plantes médicinales et aromatiques en Afrique; des recommandations ont été formulées sur la poursuite de l'expansion de l'industrie pharmaceutique en Afrique en fonction de différents niveaux de développement des infrastructures.

29. En 1983, la CEA a achevé une monographie sur la création éventuelle d'installations sous-régionales de production d'ammoniac et la sélection de principes actifs pour la fabrication de pesticides et de produits pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest. Outre une étude sur le développement de l'industrie chimique en Afrique de l'Est et en Afrique australe, une étude plus vaste sur le potentiel de développement de l'industrie chimique dans la région tout entière a été achevée. Il a été tenu compte en partie des conclusions de ces études dans les profils de projets présentés à la troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts sur les produits chimiques pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, tenue à Addis-Abeba en octobre 1983, et aux réunions sous-régionales communes CEA/OUA/ONUDI sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine.

30. Dans le secteur des petites industries, qui joue un rôle déterminant dans le développement économique car il stimule l'industrie locale, crée des emplois, utilise les ressources locales et accroît la production nationale, l'ONUDI a aidé divers organismes s'occupant du développement de la petite industrie en Ethiopie, en Haute-Volta, au Mali, au Niger, au Nigéria, au Rwanda, au Sénégal et au Togo. Les projets exécutés ont porté essentiellement, tout comme d'autres projets, sur le développement rural dans les sous-secteurs industriels moteurs comme l'industrie alimentaire et l'industrie forestière, et d'autres projets encore ont été consacrés à l'artisanat et aux industries familiales. Le fait que plusieurs projets entrent aujourd'hui dans leur deuxième phase atteste l'importance que les gouvernements attachent à ces activités.

31. La CEA s'est penchée sur les problèmes freinant le développement des petites industries et a étudié les structures des institutions de soutien nécessaires. Par ailleurs, une étude a été menée sur les interactions dans le secteur artisanal et l'on a établi un répertoire de profils de projets dans le domaine de la petite industrie. Conçu pour faciliter la création d'un réseau de petites industries manufacturières et d'industries manufacturières rurales, ce répertoire contient des renseignements sur les différents domaines d'activité ainsi que sur les produits, matières premières, machines et équipements nécessaires et sur les fournisseurs. L'intérêt d'un tel répertoire a été de nouveau souligné lors des réunions sous-régionales communes CEA/OUA/ONUDI sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine tenues en 1983.

Principaux facteurs de production et autres apports

Ressources naturelles et énergie

32. La CEA a continué d'aider le Centre de mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, installé à Dodoma (République-Unie de Tanzanie), et d'appuyer la création d'un centre analogue pour les pays de la sous-région de l'Afrique centrale. La commission régionale a également achevé une étude sur la possibilité de mettre sur pied des institutions africaines pour financer les projets de mise en valeur des ressources minérales dans la région et a publié un document sur les minerais de phosphate, de potasse, de fer et de bauxite exploitables aux fins du développement industriel de deux sous-régions de l'Afrique.

33. La CEA a également publié des rapports adressés à quatre groupes de pays, dans lesquels elle donne des indications sur les moyens d'améliorer l'utilisation de l'énergie et du matériel électriques, et effectué une étude sur les possibilités de fabrication multinationale d'équipement électrique adapté aux besoins des pays africains. Ces travaux ont été complétés par une publication sur les possibilités de fabriquer localement des équipements pour la production d'énergie. Par ailleurs, la commission régionale a assuré sur le plan fonctionnel le service d'une réunion technique régionale sur le rôle du charbon dans le développement économique accéléré de l'Afrique, qui s'est déroulée à Addis Abeba en juillet 1983. En coopération avec la FAO et le Centre africain de recherche et de formation pour la femme, elle a organisé à l'intention des femmes africaines un séminaire sur le bois de chauffage et la mise en valeur des ressources énergétiques, qui s'est tenu à Lusaka (Zambie) en avril 1983.

34. Comme il est indiqué au paragraphe 34 du document ID/B/297, un séminaire sur la gestion de l'énergie industrielle et les sources d'énergie de substitution a été organisé à l'intention de participants des pays de l'Afrique anglophone en janvier 1983. L'ONUDI a également participé à des réunions techniques nationales sur l'énergie, par exemple celle organisée par le Gouvernement malgache en

octobre 1983. Elle a continué, parallèlement, d'aider le Centre de développement de l'industrie pétrolière de Luanda (Angola) qui, en plus d'assurer la réalisation des objectifs nationaux (dont le principal est que les ressortissants angolais représentent 50 % de tout le personnel de cette industrie en 1985), doit devenir un centre régional de formation de personnel technique et de cadres pour les pays de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC). L'ONUDI a également poursuivi son assistance à la Société tanzanienne pour le développement de l'industrie pétrolière qui a reçu du Fonds de développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) un prêt de 10 millions de dollars pour continuer ses activités de prospection.

35. Si un certain nombre d'activités de l'ONUDI dans le domaine énergétique ont tendu à mettre en valeur les sources traditionnelles d'énergie - à améliorer la production de charbon de bois en Somalie par exemple - de multiples projets ont porté par ailleurs sur l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Un projet exécuté au Soudan concernait la gazéification et la pyrolyse des tiges de coton en vue de la production de combustibles gazeux et solides; de même, la nouvelle briqueterie implantée en Gambie (voir plus haut, paragraphe 20) utilise des coques d'arachides comme combustible. Aux Comores, on a mis en place des prototypes de dispositifs de distillation fonctionnant à l'énergie solaire afin de démontrer les possibilités de consommer moins de bois comme combustible; au Mali, l'on étudie l'implantation d'une unité de fabrication de matériel solaire.

36. L'ONUDI travaille actuellement à l'élaboration d'un programme dit "d'énergie pour l'Afrique". Sur ce continent, le facteur limitatif est non pas la pénurie de ressources énergétiques mais l'absence de programme global pour l'ensemble de la région. L'Afrique dispose en effet d'un énorme potentiel hydroélectrique qui n'est actuellement exploité qu'à 1,5 %. Le potentiel de sa biomasse est également important si l'on considère toute la gamme des industries qui utilisent des matières premières d'origine agricole, forestière et aquatique, ainsi que des déchets municipaux. On estime que dans 15 pays de la région le potentiel énergétique de la biomasse est supérieur à une demi tonne d'équivalent pétrole par habitant.

37. L'OUA attache une importance particulière à la création d'une commission africaine de l'énergie, recommandée dans le Plan d'action de Lagos; un recensement des ressources énergétiques africaines et des spécialistes africains de l'énergie est en préparation. Il est également prévu d'entreprendre des études de préfaisabilité en vue de l'éventuelle création d'un fonds africain de développement énergétique, et de réunir des spécialistes gouvernementaux des pays africains pour étudier la mise sur pied d'une commission africaine de l'énergie.

#### Institutions nécessaires

38. Dans le programme de la Décennie, on insiste sur le rôle important des institutions techniques dans le développement de la région. Aussi l'ONUDI a-t-elle continué d'aider le Gouvernement soudanais à mettre sur pied un centre national de la technologie, en définissant la mission générale de ce centre et en concevant dans le détail sa dotation en personnel et son organigramme. Les hauts fonctionnaires concernés par ce projet ont pu prendre connaissance des initiatives analogues prises dans trois pays en développement, grâce au voyage d'étude qu'elle a également organisé à leur intention.

39. L'ONUDI a élargi son aide au Bureau national de transfert des techniques du Nigéria, en donnant la priorité à la formation du personnel, pour lequel elle a organisé des voyages d'étude auprès de services d'enregistrement des transferts de techniques dans certains pays en développement, voyant là un moyen efficace de le familiariser avec le fonctionnement de services de ce type. Elle a également aidé le secrétariat de l'Union du fleuve Mano à examiner la possibilité de lancer une foire industrielle et technologique pour les pays de l'Union; ce projet, de même que d'autres qui avaient trait au soutien institutionnel du développement a été examiné lors de la Réunion sous-régionale sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine, tenue en décembre 1983.

40. Les directeurs de certains services d'enregistrement des transferts de techniques, qui se sont réunis à Vienne en juillet 1983 ont discuté de la consolidation et de l'expansion du Système d'échange de renseignements techniques de l'ONUDI auquel plusieurs pays africains sont associés. Lors de leur huitième réunion annuelle, en octobre 1983, les directeurs de services d'enregistrement ont examiné les programmes coopératifs de formation et les activités régionales, ainsi que l'automatisation des systèmes d'information des pays membres en vue de faciliter l'échange de données.

41. En ce qui concerne la mise au point et les applications de la technologie, des mesures ont été prises pour constituer un réseau régional de petites centrales hydroélectriques; la coopération technique avec des partenaires extérieurs à la région a été renforcée par la négociation d'accords de transfert de technologie entre des entreprises suédoises et égyptiennes et l'établissement d'une collaboration entre des entreprises de production alimentaire des Pays-Bas et du Soudan.

42. L'ONUDI a continué de concourir à l'organisation des établissements de normalisation, de contrôle de la qualité et d'essai, en fournissant une assistance à l'Angola, à la Côte d'Ivoire, à l'Ethiopie, à Maurice et au Zimbabwe. Le succès rencontré dans la mise sur pied du Bureau des normes de Maurice démontre l'impact de ces projets qui visent à créer ou à renforcer des organismes nationaux de normalisation.

#### Mise en valeur des ressources en main-d'oeuvre et formation des cadres

43. L'ONUDI a continué à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines par trois voies bien établies : a) octroi de bourses de perfectionnement et organisation de voyages d'étude; b) stages de formation en groupe et c) projets de coopération technique. Les stages de formation en groupe ont été axés plus particulièrement sur les besoins de la région africaine. Un cours de formation à l'entretien et à la réparation du matériel ferroviaire organisé en coopération avec l'Union africaine des chemins de fer a été offert aux ingénieurs des pays africains francophones et s'est déroulé en Belgique, en Côte d'Ivoire et en Haute-Volta en octobre/novembre 1983. Un stage analogue sera organisé en 1984 pour les ingénieurs des chemins de fer des pays africains anglophones. Les pays africains étaient fortement représentés aux stages de formation collective en entreprises sur le fonctionnement des moteurs Diesel, organisés à Sanghaï (Chine) et à Prague (Tchécoslovaquie) d'août à novembre 1983 et de mars à juin 1983 respectivement; par ailleurs, le stage de formation à la réparation et à l'entretien de bateaux de faible tonnage (remorqueurs et bateaux de pêche) qui

s'est tenu à Anvers (Belgique) de septembre à décembre 1983 s'est révélé très utile aux participants des pays africains où la pêche est une activité importante. Le stage de formation en groupe relatif au traitement des herbes médicinales qui s'est tenu à Bucarest (Roumanie) de mai à juillet 1983 a revêtu un intérêt particulier pour les pays africains, de même que celui sur le conditionnement organisé à l'intention des spécialistes africains, à Milan (Italie) en mai-juin 1983 et celui sur la conception et la fabrication de patrons pour l'industrie de la chaussure et du cuir qui s'est tenu à Jesi (Italie) de mars à juin 1983. Ont également compté parmi les programmes de formation collective importants le séminaire sur la formation des instructeurs des cadres des entreprises publiques dans les pays africains francophones qui s'est déroulé à Tunis (Tunisie) en janvier-février 1983, et le programme pilote de formation en groupe organisé pour la Compagnie zimbabwéenne de fer et de l'acier, à Linz (Autriche) en septembre-octobre 1983.

44. La nouvelle formule adoptée en 1982 pour la formation en groupe, qui repose sur la constitution d'une équipe mobile comprenant des experts et des instructeurs et conseillers régionaux et nationaux a été à nouveau appliquée avec succès en 1983. Un stage de ce type a été offert aux petits industriels du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal. Un autre stage de formation en groupe à la gestion des entreprises industrielles a été organisé à Bissau (Guinée-Bissau) en mars-avril 1983, et un autre, portant sur la gestion de la fabrication des biens industriels et mis sur pied en collaboration avec l'Université de Louvain (Belgique) a eu lieu à Douala (République-Unie du Cameroun). Un intéressant projet pilote a également été lancé en République-Unie de Tanzanie. Dans le cadre de ce projet visant à favoriser la formation des femmes chefs d'entreprise aux aspects administratifs et techniques de la promotion de la petite industrie, on commencera par définir les besoins de formation, avant de leur consacrer deux séminaires. L'ONUDI a également fourni une assistance à l'Association des institutions africaines de financement du développement et, en coopération avec l'Institut de développement économique de la Banque mondiale, a effectué une étude des besoins et moyens de formation existant dans les établissements financiers de la région, étude qui a abouti à l'élaboration d'un programme de formation sur cinq ans.

45. Priorité a également été donnée au programme des "centres d'excellence" qui, axé l'année précédente sur les pays anglophones d'Afrique, a été en 1983 étendu à sept pays francophones et trois pays de langue arabe. Les projets entrepris dans le cadre de ce programme ont consisté, entre autres, à améliorer le centre de formation de l'Institut de recherche sur le cuir au Nigéria et à renforcer le Centre ivoirien de gestion des entreprises en Côte d'Ivoire.

46. Outre qu'elle a fait progresser le projet conjoint CEA/ONUDI sur la coopération entre pays africains portant sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle, la CEA a établi des profils de main-d'oeuvre pour les industries de base de la région. Cette commission régionale a également organisé un voyage d'étude consacré à la production industrielle et aux services connexes et, avec l'ONUDI, a élaboré un projet de formation ayant trait à la préparation des projets agro-industriels.

47. Pour remédier aux carences de la gestion des entreprises industrielles et contribuer ainsi à améliorer l'utilisation des capacités installées, l'ONUDI a fourni à un certain nombre de grandes entreprises établies une assistance dans des domaines comme l'administration générale, la maintenance, la comptabilité et la gestion financière. En Somalie, par exemple, elle a prêté son concours à l'élaboration d'un système global de gestion pour diverses entreprises publiques. Au Soudan, une assistance analogue a été accordée à des sous-secteurs précis de l'industrie tandis qu'au Malawi et en Zambie, l'Organisation a aidé les ministères de l'industrie à élaborer les programmes de développement industriel et à suivre l'activité des usines. Ces actions ont été complétées par l'organisation de séminaires sur la gestion industrielle, tel celui qui s'est tenu en Zambie en septembre 1983 et qui sera probablement répété tous les ans. On escompte également que la création d'une fédération des chambres africaines du commerce et de l'industrie décidée à la réunion organisée sur ce sujet au Caire (Egypte) en octobre 1983 contribuera aussi à développer les capacités en matière de gestion dans la région.

#### Planification industrielle

48. Comme il est indiqué dans le programme de la Décennie (voir ID/387, par. 35), la mise en oeuvre d'une stratégie bien définie de développement industriel autosuffisant requiert l'élaboration d'un plan cohérent. L'ONUDI a contribué à ce processus indispensable de planification en aidant les pays et organisations sous-régionales d'Afrique à arrêter leurs stratégies et politiques, à établir des plans cadres aux niveaux sectoriel et régional et à gérer globalement le développement industriel. Ainsi elle a non seulement concouru à l'établissement du plan cadre d'industrialisation de la

République-Urie du Cameroun, mais aussi coopéré avec le Gouvernement malien à l'identification et au développement d'industries clefs fondées sur les ressources locales, agricoles essentiellement. Au Kenya, elle a largement contribué à la rédaction du projet du chapitre relatif au secteur manufacturier dans le cinquième plan national et mené à bonne fin des études sous-sectorielles sur les industries textile, électronique et métallurgique du pays. A Maurice, l'ONUDI a aidé à évaluer l'impact des politiques et incitations d'encouragement à l'industrie dans le contexte des programmes d'adaptation structurelle qui sont actuellement mis en oeuvre et sur la base desquels on compte réviser les stratégies de développement industriel et promouvoir la croissance de la production et des exportations industrielles. Une enquête en cours au Soudan constituera l'amorce d'un processus de planification, de promotion et de suivi de l'industrialisation dans ce pays; en Côte d'Ivoire, un autre projet de l'ONUDI vise à améliorer et à renforcer la planification et la gestion globale du développement de l'industrie. Un projet analogue pour le Lesotho attend d'être approuvé. En Sierra Leone, les projets de l'ONUDI relatifs à la planification et à la promotion du développement industriel ont contribué non seulement à l'élaboration d'une loi sur la création d'industries mais aussi à la réalisation d'inventaires des industries existantes et des ressources en matières premières ainsi qu'à la définition des voies futures du développement.

49. Au niveau sous-régional, l'accent a été mis sur la coopération multinationale, considérée comme indispensable pour assurer l'implantation d'une infrastructure industrielle solide et surmonter les contraintes liées à la taille limitée des marchés. Tel a été le thème principal des réunions sous-régionales décrites plus haut, au paragraphe 7. L'étude des industries de la région de Liptako-Gourma réalisée dans ce contexte global a mis en évidence le potentiel industriel de cette région, en particulier dans le secteur de l'agro-industrie. Cette étude a également révélé les avantages à long terme qui pourraient être retirés d'une coopération multinationale portant sur l'exploitation de ressources locales (énergie hydroélectrique et phosphates) en vue de la fabrication de produits (engrais) pour lesquels il existe une demande prouvée dans les trois pays en question et ailleurs. En outre, l'énergie électrique créée pourrait servir à produire le fer et l'acier nécessaires à l'extension du réseau ferroviaire de la région.

50. Un séminaire sur l'intégration des femmes dans la planification industrielle a été organisé pour les pays africains de langue portugaise à Luanda (Angola) en octobre 1983. Y ont assisté plus de 35 participants de l'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe afin de renforcer la participation des femmes à la planification du développement économique en général et à la planification de l'industrialisation en particulier.

51. La CEA comme l'ONUDI ont fourni une assistance à la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) dans le domaine de la planification industrielle et un avant-projet de plan de développement industriel des pays de la Communauté est près d'être achevé. Parmi les autres organisations sous-régionales ayant reçu une assistance de l'ONUDI, on notera l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO). On a aidé l'UDEAC à établir un programme d'intégration industrielle et à mettre en place et gérer un institut des techniques appliquées multisectorielles pour la planification et l'évaluation des projets. La CEAO a, quant à elle, reçu une assistance pour l'élaboration d'un programme intégré prévoyant l'établissement d'études de pré faisabilité dans les domaines de la production de fer et d'acier, d'engrais et de verre creux.

#### Mobilisation des ressources financières

52. Dans le cadre de ses activités de recensement et d'élaboration de projets d'investissement industriel, le Programme de coopération en matière d'investissements de l'ONUDI a effectué une série de missions dans 39 pays en développement, dont 18 pays d'Afrique. Comme suite à ces missions, quelque 425 nouvelles propositions d'investissement industriel ont été ajoutées au registre de l'ONUDI qui contient maintenant 820 propositions de projets, actives et dans la filière, dont 289 liées à la région africaine. Dans la dernière liste des propositions de projets d'investissement industriel, qui présente en détail 272 projets, 90 d'entre eux concernent l'Afrique et, sur les 29 pays en développement dans lesquels ont été promus des projets d'investissement industriel en 1983, 15 étaient africains.

53. Dans le cadre d'une nouvelle campagne de promotion des investissements dans diverses branches de l'industrie, le Programme de coopération en matière d'investissements de l'ONUDI a constitué des équipes dans divers pays en développement afin de déterminer les possibilités d'investissement dans une branche donnée. La première branche choisie était l'industrie électronique

et le Sénégal a compté parmi les pays visités. Pour 1984, le domaine retenu est celui des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et l'on abordera ultérieurement, entre autres, l'industrie alimentaire, l'industrie des matériaux de construction, l'industrie de l'habillement et le travail des métaux.

54. Les réunions de présentation de pays durant l'année 1983, qui ont porté sur des pays tels que l'Egypte, Le Kenya, le Lesotho, Maurice, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, la Zambie et le Zimbabwe, ont non seulement permis de fournir des renseignements sur les possibilités d'investissement dans ces pays, mais ont également constitué une préparation efficace de la Réunion régionale pour la promotion des investissements dans les pays de l'Afrique australe, tenue à Lusaka (Zambie) en octobre 1983. Cette réunion, à laquelle ont assisté des participants de l'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, de la République-Unie de Tanzanie, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe, ainsi que d'autres pays en développement et de 14 pays industrialisés, a permis l'examen d'au moins 150 projets d'investissement, à la suite duquel 32 lettres d'intention ont été signées.

55. Comme durant les années précédentes, des fonctionnaires de pays en développement ont reçu une formation pratique auprès de divers services de promotion des investissements de l'ONUDI en vue de la promotion des investissements dans leur propre pays. Il s'agissait de fonctionnaires des pays suivants : Angola, Congo, Côte-d'Ivoire, Guinée, Egypte, Rwanda et Sénégal.

56. Dans la troisième livraison du Directory of Financial Resources for Industrial Projects in Developing Countries (PI/61/Rev.2), publiée par le Programme de coopération en matière d'investissements, on s'est en particulier attaché à donner une place plus importante aux institutions de financement du développement en Afrique, notamment dans la région au sud du Sahara. La CEA a également continué de participer aux activités de promotion des investissements en publiant régulièrement le bulletin Investment Africa et a en outre entrepris une étude sur les perspectives qui s'offrent pour la gestion du Fonds africain de développement industriel, problème auquel, espère-t-on, une solution sera apportée lors de la prochaine Conférence des Ministres africains de l'industrie en mars 1984.

### Préinvestissement

57. En matière de préinvestissement, les activités de l'ONUDI ont été axées sur a) l'exécution d'études d'opportunité, de préfaisabilité et de faisabilité; b) la mise en place d'organismes nationaux chargés des études de préinvestissement; c) l'organisation de séminaires sur l'élaboration, l'évaluation et le financement des projets. La mise en route d'une usine de bouteilles et de verres au Burundi a marqué l'achèvement de travaux de préinvestissement approfondis menés avec succès par l'ONUDI et on a poursuivi les études en vue de sélectionner, au Zaïre, des industries à forte intensité d'énergie qui pourraient s'installer à proximité du barrage d'Inga afin de tirer parti de l'offre abondante d'énergie hydroélectrique. Des études de préfaisabilité concernant la fabrication de matériel solaire et de verre d'emballage, ainsi que la construction de moulins de village et de prototypes de moulins à millet et à sorgho ont été achevés en liaison avec l'assistance fournie à la Commission mixte de coopération économique Niger-Nigéria.

58. D'autres études de faisabilité ont porté en particulier sur la modernisation et l'expansion d'un atelier pour le travail des métaux, appartenant à l'Etat, à Freetown (Sierra Leone) et la modernisation et l'expansion d'une conserverie en Zambie. La première étude a été financée par une contribution spéciale de la République fédérale d'Allemagne, la seconde par le Programme pour le commerce et le développement des Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'un accord cadre que ce dernier pays a conclu avec l'ONUDI. Comme suite à une étude du secteur industriel à Madagascar (voir ID/B/297, par. 58), des propositions de projets spécifiques ont été formulées, dont quelques-unes ont déjà reçu un début d'exécution.

59. Au Congo, en Ethiopie, à Madagascar et en Zambie, on a commencé à préparer la mise en place de logiciels destinés à être utilisés avec le modèle d'ordinateur pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR) mis au point par l'ONUDI, qui facilite l'exploitation des études de préinvestissement. Le modèle d'ordinateur a aussi été utilisé par des tiers, tels que le Gouvernement autrichien, pour analyser des études de faisabilité concernant des projets au Kenya, au Nigéria, en Sierra Leone et en Zambie. Le système COMFAR étant adopté par un nombre croissant d'utilisateurs, on a entrepris l'adaptation du logiciel correspondant pour le rendre compatible avec différents systèmes de matériel.

60. On a également accordé une grande attention à la création de groupes consultatifs industriels, pour renforcer ainsi les moyens d'action des pays africains dans le domaine du préinvestissement et contribuer à la sélection judicieuse des projets. Une assistance a été fournie au Centre d'études et de promotion industrielles (Mali) pour l'exécution d'études concernant l'industrie textile et la production de sel, et à l'Office éthiopien pour l'étude des projets de développement qui avait été créé avec l'aide de l'ONUDI.

61. L'organisation de séminaires a contribué au perfectionnement du personnel national et à la diffusion de méthodes modernes de sélection, d'élaboration et d'évaluation des projets industriels. Comme suite à un séminaire inter-régional, qui avait eu lieu à Varsovie (Pologne) à la fin de 1983 (voir ID/B/297, par. 57), on a organisé en Angola, au Congo, au Mali au Mozambique, au Nigéria et au Zaïre des séminaires nationaux conçus spécialement en fonction des besoins des organismes publics chargés d'élaborer et d'évaluer les projets d'investissement industriels. Au titre d'un contrat de sous-traitance, un stage de six semaines destiné aux fonctionnaires du Ministère des petites et moyennes entreprises a été organisé en Guinée pour le compte de l'Association internationale de développement.

#### Coopération et commerce intra-africains

62. La CEA a continué à apporter son assistance aux organismes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux, en aidant notamment la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) à élaborer des protocoles concernant la coopération dans le domaine industriel. Des activités analogues ont été entreprises pour le compte de la Communauté économique des Etats de l'Afrique du Centre, récemment créée. Dans le cadre des préparatifs de la deuxième session du Comité sur la coopération industrielle au sein de la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, tenue à Harare (Zimbabwe) en novembre 1983, la CEA a élaboré cinq études sur la coopération multinationale, eu égard tout particulièrement aux entreprises industrielles multinationales africaines. La première de ces études analysait la possibilité de créer des entreprises industrielles multinationales et la deuxième présentait les principes, procédures et règles à observer pour les négociations, la passation des marchés et la promotion des investissements intéressant les entreprises et projets industriels multinationaux.

La troisième étude était une monographie qui traitait, en prenant le Kenya pour exemple, de la structure des entreprises multinationales dans le secteur industriel, alors que la quatrième analysait, à partir de l'expérience nigériane, la procédure de passation des marchés dans l'industrie et les secteurs connexes ainsi que les problèmes et contraintes qui s'y rattachent. La cinquième étude présentait une stratégie pour la collaboration avec les investisseurs étrangers.

63. En ce qui concerne le commerce, la CEA a diffusé une publication sur la création d'entreprises sous-régionales de distribution et d'une bourse des produits agricoles et non agricoles. La commission régionale a également publié un document sur le commerce des produits manufacturés élaborés à partir de matières premières localement disponibles. Une troisième publication parue traite du commerce intra-africain de matières premières allant du chrome, du nickel, du plomb, du sel gemme, du sisal, du gypse et de la pierre à chaux au cobalt, au tungstène, au vanadium et au raisin de cuve.

64. L'ONUDI a aussi entrepris des travaux de recherche sur l'ébauche d'un système trilatéral de complémentarités industrielles. Grâce à un accord de coopération associant l'OPEP, certains pays en développement relativement avancés et les pays les moins avancés d'Afrique, on tentera de combiner les ressources propres à ces trois groupes : l'énergie, un secteur manufacturier en expansion et les minéraux. Des travaux consacrés à l'ébauche de ce système seront complétés par des études qui pourraient traiter, entre autres sujets, des possibilités de promotion commerciale et de l'utilisation des capacités industrielles en Afrique.

#### Etudes et recherches industrielles

65. Dans le cadre de son programme d'études et de recherches industrielles, l'ONUDI a établi l'analyse statistique annuelle de la situation industrielle mondiale (UNIDO/IS.433). La présente livraison de cette étude comprend une section spéciale sur les résultats et la situation actuelle de l'industrie des pays les moins avancés, qui présente un intérêt particulier pour la région africaine. L'ONUDI a également fourni des données concernant le secteur manufacturier et les résultats de l'industrie dans les pays africains pour une étude sur la Convention de Lomé qu'un membre du Parlement européen a été chargé d'élaborer pour le compte de l'Assemblée consultative ACP-CEE\*.

---

\* Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et Communauté économique européenne.

Avec le concours de la CEA et du Centre de recyclage de Munich pour les statisticiens économistes des pays en développement, l'ONUDI a organisé, à l'intention des pays francophones d'Afrique, un séminaire sur le recensement mondial de l'industrie de 1983, qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) en janvier-février 1983.

66. Dans le cadre de son programme d'études par pays, l'ONUDI a entrepris l'étude des possibilités de développement industriel fondé sur l'exploitation des ressources naturelles en Guinée-Bissau, et la série des études approfondies du secteur manufacturier de pays industrialisés sera augmentée par des numéros consacrés au Kenya, au Nigeria, à l'Ouganda, à la Zambie et au Zimbabwe. Ces dernières études contiendront des propositions quant aux stratégies et politiques de transformation et d'aménagement structurels. Dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la constitution d'un répertoire à feuillets mobiles de fiches de renseignements sur les pays en développement, on a également entrepris une analyse du développement industriel dans les pays suivants : Kenya, Malawi, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Soudan et Zimbabwe.

67. L'étude sur la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) a été achevée; elle analyse les perspectives de développement et de coopération industriels au sein de cette région et les obstacles qui s'y opposent. Des stratégies et politiques ainsi que des mesures institutionnelles et autres de nature à renforcer la coopération industrielle et le commerce entre les pays membres de la Conférence ont été proposées. L'étude a été présentée à une réunion de fonctionnaires et de ministres du commerce et des finances des pays membres de la SADCC, qui s'est tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 24 au 27 octobre 1983. Les perspectives de relèvement national et de développement de la Namibie ont également fait l'objet d'une étude complète et détaillée qui, se rattachant directement au Programme d'édification de la nation namibienne, a été exécutée à la demande de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie. Cette analyse de l'industrie namibienne et des secteurs connexes doit servir de base à la politique en matière industrielle et technologique que le gouvernement du futur pays indépendant sera appelé à définir.

68. Dans le cadre de son sous-programme d'études et recherches sectorielles, l'ONUDI a entrepris l'étude de trois branches industrielles présentant de l'intérêt pour l'Afrique : cuir et articles en cuir, machines et matériels

agricoles et biens d'équipement. En ce qui concerne l'industrie du cuir, l'étude a porté sur les perspectives de production de tanins synthétiques dans les pays en développement, et plus spécialement en Afrique. En ce qui concerne l'industrie de la machine et du matériel agricoles, l'ONUDI a publié deux rapports intitulés respectivement "Agricultural machinery and rural equipment in Africa : a new approach to a growing crisis" (UNIDO/IS.377) et "The development of African capacities for the design and manufacture of basic agricultural equipment" (UNIDO/IS.379). Pour ce qui est de l'industrie des biens d'équipement, on analyse actuellement la situation actuelle et les perspectives de ce secteur en Afrique.

69. Dans le cadre de la recherche consacrée aux aspects sociaux de l'industrialisation, l'ONUDI a étudié les caractéristiques particulières du développement social et économique en Afrique et les numéros 8 et 9 de la revue "Industrie et développement" contiendront des articles intéressant directement la Décennie, qui traiteront de l'industrie énergétique dans les pays les moins avancés, du machinisme agricole au Kenya, du rôle changeant du secteur manufacturier et de l'industrialisation de l'Afrique. Le neuvième numéro de l'Etude du développement industriel, qui sera présenté à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI<sup>1/</sup>, contient une analyse de la situation de l'industrie africaine où l'on compare les performances de ce secteur aux résultats enregistrés dans les autres régions en développement et examine quelques conséquences de la faiblesse des taux de croissance. On y aborde aussi d'autres questions importantes : le rôle à assigner à l'artisanat et à la petite industrie et les difficultés que l'on éprouve à mettre au point, avec succès, des programmes pour l'exportation des produits manufacturés obtenus sur place.

#### Sensibilisation de l'opinion à la Décennie

70. Aucune occasion de faire connaître le programme de la Décennie n'a été négligée. Au premier Symposium international Amérique latine-Afrique, tenu à Rio de Janeiro (Brésil), en août 1983, l'attention a été appelée sur les possibilités de coopération que le programme de la Décennie offrait à ces deux régions. Un point de l'ordre du jour de la réunion régionale des conseillers industriels principaux hors siège, tenue à Douala (République-Unie du Cameroun), en décembre 1983, a été consacrée à la Décennie.

71. Tout au long de l'année, on a renforcé les contacts avec les organes d'information pour inciter des journaux connus à publier une série d'articles sur la Décennie. A cet égard, la participation du Directeur exécutif à un grand débat télévisé sur l'industrialisation de l'Afrique que la télévision ivoirienne a diffusé au cours de la réunion sous-régionale sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine, tenue à Abidjan en décembre 1983, constitue un événement important. On a fait un enregistrement de ce débat pour le mettre à la disposition d'autres organes de radiodiffusion et on en établira aussi une version doublée en anglais.

72. Seuls les résultats permettent de juger des effets de l'action menée pour sensibiliser l'opinion à la Décennie. Les rapports reçus des autorités nationales contiennent des précisions quant à la manière dont des plans nationaux de développement ont été révisés ou élaborés compte tenu des buts et objectifs de la Décennie. On peut constater que les pays concentrent désormais leurs ressources sur des secteurs industriels prioritaires et des projets moteurs, encouragent la coopération multinationale et stimulent l'utilisation accrue des ressources nationales.

73. La mise en place des dispositifs institutionnels requis - comités nationaux de coordination et services centraux d'exécution - et la participation des pays aux réunions sous-régionales sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine sont d'autres indices révélateurs qui donnent la mesure des succès obtenus en matière de diffusion du programme. Les rapports émanant d'agents hors siège et d'organismes publics traduisent une prise de conscience de plus en plus nette des avantages pouvant être retirés de la Décennie. En même temps, ils mettent en évidence la nécessité de poursuivre l'action en faveur de la sensibilisation de l'opinion publique et de la participation active de la population aux activités se rattachant à la Décennie.

#### Coopération technique

74. Comme par le passé, l'ONUDI s'est employée à faciliter la réalisation des objectifs de la Décennie dans le cadre des activités financées au titre du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI), du programme des Services industriels spéciaux (SIS), et du programme ordinaire. En ce qui concerne le programme des SIS, les crédits approuvés pour l'année civile 1983 se sont élevés à un total de 580 042 dollars pour 18 projets exécutés en Afrique, qui représentent 53 % des nouveaux projets SIS de cette année.

S'agissant du programme ordinaire, les crédits ouverts jusqu'au 31 décembre 1983 se sont élevés à 523 123 dollars destinés à 22 nouveaux projets approuvés (ou anciens projets révisés) en Afrique, qui entrent pour 25 % dans le montant total des crédits ouverts au titre du programme ordinaire en 1983. Pour ce qui est du PNUDI, 3 431 975 dollars au total ont été approuvés pour 36 projets ou révisions de projets, qui correspondent à 21 % du montant total des crédits ouverts.

75. En dépit des apports de ressources d'autre origine, les chiffres indicatifs de planification (CIP) restent la source la plus importante des fonds nécessaires pour l'exécution du programme de la Décennie. Les 33 nouveaux projets approuvés ou anciens projets révisés au titre des CIP ont représenté 35 % du montant total des crédits ouverts pour l'ensemble des régions. Etant donné les difficultés financières auxquelles le PNUD doit actuellement faire face, la gestion de ces ressources et leur allocation à des projets et programmes moteurs qui exercent une influence notable sur le développement industriel, revêtent une importance particulière.

#### Coopération technique avec d'autres organisations et institutions

76. En dehors du domaine d'action du Groupe consultatif mixte FAO/CEA/ONUDI sur les industries forestières en Afrique, la coopération technique s'est poursuivie avec : a) la FAO, en liaison avec la Commission mixte de coopération économique Niger/Nigéria; b) l'OIT, à propos du développement des coopératives industrielles dans la République-Unie de Tanzanie; c) la CNUCED, en ce qui concerne l'appui institutionnel à fournir à l'UDEAC et à la CEPGL. Un projet commun du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'ONUDI et de l'Organisation maritime internationale pour la mise en place et la coordination des plans nationaux d'intervention en cas d'urgence dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre a démarré en 1983 et une réunion régionale, qui se tiendra en février 1984 à Dakar (Sénégal), examinera les résultats de ce projet et fera des propositions quant aux moyens d'interpréter les recommandations se dégageant d'une évaluation des risques industriels. Dans le cadre des projets en cours, l'ONUDI coopère avec des agents d'exécution et des organismes financiers internationaux tels que le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et la Banque mondiale.

Ces projets intéressent les domaines suivants : promotion industrielle et transfert de technologie, réparation et entretien du matériel, laboratoires d'essai des produits métallurgiques et non-métallurgiques, fabrication d'articles en cuir et production de ciment.

### III. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

77. Le Conseil du développement industriel voudra peut-être prendre note du présent rapport et le transmettre, avec ses observations et recommandations, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire de 1984, à l'Assemblée générale, à sa trente-neuvième session, conformément à la résolution 38/192, section II, de l'Assemblée générale.

#### Note

1/ L'industrie dans un monde en mutation. Numéro spécial de l'Etude du développement industriel, destiné à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI (Publication des Nations Unies, Numéro de vente : F.83.II.B.6).

